

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:

Le conseil de cette Ville, à une séance régulière tenue à la salle municipale le 22 janvier 2024 a adopté le règlement 970 ayant pour objet de décréter un emprunt de 510 000 \$ et une dépense du même montant pour l'exécution de travaux pour le site de neige usée, le pavage et l'aménagement de la rue des Grands-Ducs et le développement de rue secteur Villeneuve.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et ledit règlement entrera en vigueur le jour suivant l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu toutes les approbations requises par la loi.

**DONNÉ à Saint-Honoré vingt-septième jour de
février deux mille vingt-quatre.**



Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 27 février 2024, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27^e jour de février 2024.

